

Visualisation

Question écrite (02/03/2022)**Sécurité des Français en Ukraine**

Mme Évelyne Renaud-Garabedian interroge M. le ministre de l'Europe et des affaires étrangères sur la sécurité des Français en Ukraine. En 2021, environ mille Français étaient inscrits au registre des Français établis hors de France en Ukraine. Depuis le début du conflit, différentes consignes ont été données à nos ressortissants par les autorités françaises. Ainsi, ce n'est que tardivement et à moins d'une heure du couvre-feu qu'il leur a été demandé de quitter le pays sans délai le 28 février. Une cellule de crise à Kiev et une autre à Paris centralisent et relaient les informations principales. Des difficultés pour entrer en contact avec la cellule établie en Ukraine sont apparues. Surtout, des Français sont encore isolés et démunis pour sortir du pays. Il est en effet très difficile de rallier les gares qui desservent l'ouest de l'Ukraine et Lviv, les infrastructures routières étant partiellement ou totalement détruites, ou bien encore d'emprunter l'axe routier sud Kiev/Vasytkiv, faute de moyens de transports. Elle lui demande quelles mesures sont mises en place pour assurer la sécurité des Français encore dans le pays et si des dispositifs permettant de les faire sortir dans les meilleurs délais sont mis en place. Elle aimerait savoir si des discussions avec les autorités ukrainiennes sont engagées à ce sujet. Enfin, elle l'interroge sur les plans de sécurité de l'ambassade, l'état, l'activation et la pertinence du réseau des îlotiers, ou toute autre mesure encadrant une gestion de crise de cette ampleur.